

# ACCUEIL DE LOISIRS

## Vacances d'hiver

Du lundi 19 février au vendredi 02 mars 2018

**VENEZ FAIRE DE NOUVELLES RENCONTRES !!**



Francine GRANDIN - Directrice ALSH  
Pour la 1<sup>ère</sup> semaine  
[Francine.grandin@cerny.fr](mailto:Francine.grandin@cerny.fr)  
☎ 01 64 57 57 45

Arnaud CASTEX - Directeur ALSH  
Pour la 2<sup>ème</sup> semaine  
[Arnaud.castex@cerny.fr](mailto:Arnaud.castex@cerny.fr)  
☎ 01 64 57 57 45

# Préinscription

Le formulaire de préinscription à retourner **OBLIGATOIREMENT** avant

**Le vendredi 12 février 2018**

## Informations préalables

- Les préinscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée et sont à retourner à la mairie ou à l'accueil de loisirs.
  - Au-delà de la date butoir, les inscriptions seront acceptées selon le nombre de places disponibles (sauf urgence), ceci afin de préparer au mieux certaines activités et sorties éducatives.
  - La préinscription à l'accueil de loisirs vaut acceptation du règlement intérieur de la structure.
  - La journée d'accueil de loisirs débute à 9 heures et se termine à 17 heures, aux tarifs présentés ci-après hors repas.
  - Un accueil est prévu de 7h à 9h le matin et de 17h à 19h le soir au tarif de 1,22€ la 1/2 heure.
  - Les frais de restauration s'élèvent à 3.32€ par jour et par enfant en plus du tarif journalier.
- Une facture sera envoyée à la fin du mois écoulé pour le règlement de la période.  
Toute journée ayant fait l'objet d'une absence non justifiée est facturée.

Le nombre de places étant limité pour les sorties, les inscriptions exceptionnelles ne seront prises en considération qu'après celles des enfants inscrits dans les délais.

Nom et prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : .....

Nom et prénom du représentant légal : .....

Adresse : .....

« Je désire inscrire mon enfant le... » Cochez les cases correspondantes

Semaine 8		Semaine 9	
Lundi 19 février		Lundi 26 février	
Mardi 20 février		Mardi 27 février	
Mercredi 21 février		Mercredi 28 février	
Jeudi 22 février		Jeudi 1 <sup>er</sup> mars	
Vendredi 23 février		Vendredi 2 mars	

## Tarifs Accueil de loisirs au 1<sup>er</sup> septembre 2014

Quotients		Tarifs journaliers			
		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
N° 1	Moins de 170 €	3.83 €	3.13 €	2.78 €	2.42 €
N° 2	De 170 € à moins de 295 €	6.32 €	5.36 €	4.89 €	4.41 €
N° 3	De 295 € à moins de 425 €	8.71 €	7.52 €	6.92 €	6.33 €
N° 4	De 425 € à moins de 550 €	11.20 €	9.76 €	9.03 €	8.31 €
N° 5	De 550 € à moins de 1 070 €	13.27 €	11.62 €	10.80 €	9.97 €
N° 6	Plus de 1 070 €	17.01 €	14.99 €	13.98 €	12.97 €

♦Le quotient familial calculé avec votre n° allocataire CAF ou votre avis d'imposition N-2

$$QF = R/P/12$$

R = Revenu brut global figurant sur l'avis d'imposition de l'année N-2 ou ressources CAF

P= étant le nombre d'enfants à la charge du foyer, sachant qu'en cas de famille monoparentale, le 1<sup>er</sup> personne compte pour deux.

♦Veuillez-vous reporter au tableau ci-dessus, indiquant le tarif journalier de l'accueil de loisirs :

Le Conseil municipal a fixé, par délibération n°2014/VI/3-7.1 du 12 juin 2014, le tarif journalier de l'accueil de loisirs pour les familles extérieures à Cerny à 31.95 €, sauf pour les habitants de Baulne avec laquelle la commune de Cerny a conventionné.

Je certifie avoir pris connaissance des informations préalables et du tarif journalier qui me sera appliqué pour lequel je ne pourrai lever aucune réclamation.

Date et signature des parents (obligatoire) :